

<b>DEPARTEMENT DE L'AIN</b>		<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
<b>ARRONDISSEMENT : THOIRY COMMUNE : MIJOUX</b>		
<b>OBJET : Octroi de subventions aux associations</b>		<u>SEANCE DU 23.05.2024</u>
Date de convocation : 16.05.2024	Nb de conseillers En exercice : 10	<u>Etaient présents</u> : M. VIALLET. MC. COUTURIER. P. ECAILLE. C. GROSGURIN. D. JULLIARD. E. LEE. G. LEGAY. M. VUILLERMOZ.  <u>Secrétaire de séance</u> : E. LEE
Date d'affichage : 16.05.2024	Présents :8 Votants : 7 Pouvoirs : 1	
N° Délibération 01247.2024.05.033		

**OBJET : GESTION FINANCIERE – Octroi de subventions aux associations**

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2024.

Evan LEE, vice-président de la commission Santé, école, associations etc., présente les trois demandes formulées à ce jour par les associations pour 2024 et les travaux de ladite commission. **Il s'agit de :**

- **Chœur des Forêts Monts, pour 500 €,**
- **Loisirs nature Mijoux pour 800 €,**
- **Tir et Sports pour 5 000 €**
- **Club des sports Monts Jura pour 2500€.**

Par ailleurs, l'association Animation Mijoux a annoncé qu'elle ne solliciterait pas de subvention pour cette année, compte-tenu de l'importance de sa trésorerie. Valselivres a indiqué que, comme l'événement aura lieu cette année à Lélex, elle ne demandera qu'une subvention en nature, pas encore déposée. Le Club des sports des Monts Jura n'a pas à ce stade déposé de demande de subvention.

Evan LEE indique que, comme l'an dernier, la commission a envoyé aux associations les modèles de documents à remplir. Les associations ont été invitées à une réunion pour leur commenter et pour répondre à leurs questions, la plupart y ont participé. Il a été constaté que deux des associations ont présenté des dossiers conformes au modèle. Tir et sports a présenté différemment, mais il est quand même possible de s'y repérer.

Evan LEE explique notamment les critères utilisés par la commission pour proposer un montant de subvention : existence d'actions de l'association profitant à la commune ou à ses habitants, prise en compte de la qualité du projet pour lequel la subvention est demandée et de l'importance de ces actions, prise en compte du rapport d'activité et des documents statutaires remis par l'association, notamment de sa situation financière de l'association.

Il rappelle que, au conseil de mai 2023, il avait été décidé que, si une association avait en trésorerie l'équivalent de plus de deux ans de dépenses, la commune n'allouerait pas de subvention, sauf projet de dépenses exceptionnelles exposées lors de la demande de subvention

Evan LEE indique que :

○ **Concernant le Chœur des Forêts Monts :**

Les documents présentés n'ont pas appelé de question de la part de la commission ; l'action proposée (organisation d'un concert dans l'église de Lajoux-Mijoux en raison de sa qualité acoustique) répond aux objectifs de la commune. L'association a eu un déficit de 465 € pour l'exercice 2022/2023 (pour 3 020 € de recettes, provenant à 77 % des cotisations) et une réserve de 4 742 € en clôture d'exercice. Cette petite association ne vivant que des cotisations des membres et des subventions pour les concerts qu'elle organise, a besoin de subventions pour l'accomplissement de son programme d'actions.

○ **Concernant Loisirs nature Mijoux :**

Les comptes présentés n'ont pas appelé d'observation de la part de la commission. Les actions prévues ont été réalisées (vide-grenier, concert, spectacle de Noël, identification de sentiers, même si, pour ces derniers, il y a un peu de retard car les autorisations des propriétaires viennent seulement d'être reçues. L'action nettoyage d'automne de la rivière n'a pas pu avoir lieu en raison de la trop grande pluviosité à l'époque propice. Les dépenses de 2023 ont été de 5 367 €. Les réserves au 31 décembre 2023 étaient de 3 656 €. Les actions prévues pour 2024 sont du même type que l'an dernier, avec notamment le spectacle de Noël gratuit. Quant à l'action Sentiers, elle devrait entrer dans sa phase de réalisation sur le terrain. La subvention demandée (800 €) est inférieure à celle demandée et obtenue en 2023 (2 000€) pour tenir compte du niveau de réserve et du coût prévisionnel des actions.

○ **Concernant Tir et Sport :**

En 2023, pour l'exercice 2022, cette association a présenté successivement deux documents comptables différents : les comptes étaient présentés comme bénéficiaires dans la version accompagnant la demande de subvention (de 1 908 €), mais déficitaires dans la version envoyée en juin 2023 (de 2 314 €), suite à la décision du conseil municipal de ne pas attribuer de subvention en 2023 au vu de l'importance de leur trésorerie.

La maire avait alors demandé au président de Tir et Sports de lui présenter une version de comptes approuvée expressément par l'assemblée générale.

Pour la demande de subvention présentée en 2024, le dossier contient plus d'informations comptables qu'auparavant. Néanmoins, si le compte-rendu de l'assemblée générale du 18 novembre 2023 indique que, « à la demande de la Mairie de Mijoux, le président fait valider les comptes 2022 de l'association pour la demande de subvention 2022 », il n'est fait état d'aucune donnée chiffrée.

Pour les comptes de 2023, le compte-rendu de cette même assemblée générale est très succinct, mais il est expressément mentionné qu'ils ont été approuvés. Les documents à l'appui de la demande présentent par ailleurs des comptes par saison, pour mieux refléter l'activité de l'association (club de ski l'hiver, repas du 14 juillet et fête des bûcherons l'été). Un rapport détaillé explique pourquoi les comptes de 2023 sont moins bons (déficit de 6 245 € au lieu de 2 314 € en 2022) et pourquoi un déficit d'environ 9 000 € est escompté en 2024 (stage de ski coûteux en raison de l'insuffisance de neige locale). La trésorerie reste confortable au 30 octobre 2023 (plus d'un an de budget 2023), mais devrait se dégrader sur l'exercice : elle pourrait représenter en fin d'exercice moins d'un an de budget. Quant aux actions, il s'agit d'une part du club de ski, à vocation pédagogique, avec 10 enfants, dont 9 résidant à Mijoux et 1 à Lajoux, mais scolarisé à Mijoux ; d'autre part des activités d'été, classiques, avec cette année le projet d'un concours de sculpture sur bois.

La commission déplore toutefois qu'il ne semble pas prévu le traditionnel défilé dans le village, avec vaches et chars, qui était une partie très appréciée de cette fête.

La subvention demandée est de 5 000 €.

○ **Concernant le Club des sports Monts Jura :**

Le club demande une subvention de 2500€ pour financer une partie du stage de printemps qui s'est déroulé en avril dernier. Cette somme représenterait la moitié du coût du stage, les 50% restants étant partagés à parts égales entre l'association et les familles.

Mme le maire indique qu'elle reste dans l'attente de la liste des enfants qui ont participé au stage afin d'accorder une subvention en fonction du nombre de Mijolands. La décision d'octroi est donc reportée au conseil municipal de juin.

**E. LEE présente les conclusions de la commission compétente, qui recommande :**

- D'attribuer les sommes demandées au Chœur des Forêts Monts et à LNM,
- D'attribuer 1 500 € à Tir et Sports, somme qui serait portée à 3 500 € si un défilé était organisé dans le village.

○ **Concernant les aides en nature :**

- **Tir et Sports**

Pour la fête des bûcherons, l'association demande un prêt de tracteur 5 jours, le prêt du camion benne, la mise à disposition des centres d'hébergement, le prêt de tables et chaises et d'un chapiteau, le prêt de la bibliothèque et de la salle des fêtes.

La commission propose d'accepter les demandes de Tir et Sport.

Mme le maire donne une information sur les bois fournis par la commune pour le concours des bûcherons : il s'agit de feuillus à maturité et d'excellente qualité, dont les réserves dans la forêt domaniale diminuent fortement. En conséquence, cette aide en nature est importante, car ces bois, une fois la fête finie, sont valorisés à un tarif inférieur à celui que la commune retirerait d'une vente à un exploitant.

Mme le maire fait remarquer par ailleurs que l'association bénéficie de très peu de sponsors, mais note qu'elle indique en rechercher pour réduire son déficit.

- **Vaselivres**

L'aide en nature sera présentée au prochain conseil, sauf si une décision était nécessaire avant, auquel cas elle prendrait elle-même la décision et en rendrait compte au prochain conseil.

Entendu ces exposés,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à la majorité des membres présents,

Le conseil décide de :

- Accorder les subventions comme listé supra, en numéraire ou en nature,
- Encourage d'une façon générale les associations, Tir et Sport en particulier, à rechercher des sponsors,
- Exprime le vœu que les deux associations ayant une activité de club de ski (Monts Jura et Tir et Sports) s'associent davantage,
- Dire que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au BP 2024,
- D'autoriser madame le maire à signer tout document relatif à cette affaire,

Envoyé en préfecture le 24/05/2024

Reçu en préfecture le 24/05/2024

Publié le

ID : 001-210102471-20240523-01247202405033-DE



Ne prennent pas part au vote, en raison de leur responsabilité dans certaines de ces associations :  
Philippe ECALLE et Dominique JULLIARD.

Contre : / 0 Abstention : / 0 Pour : / 7 (dont 1 pouvoir – S. JUHEN)

DELIBERATION N°01247.2024.05.033

---

Pour extrait d'acte conforme  
Le maire, Martine VIALLET